

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2038

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 49

À l'alinéa 35, supprimer les mots :

« dispositions des articles 227-3 et 227-4 du code pénal ainsi que l'article L. 581-4 du code de la sécurité sociale, dans leur rédaction résultant des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel